

La qualité de cette formation à distance est certifiée par le label de l'initiative Open ECBcheck

[www.ecb-check.org](http://www.ecb-check.org)



## Langue

Le programme de formation à distance est disponible en Français, Anglais et Espagnol.

## Inscription

- ✓ **Le cours de cette année sera** : 28 septembre 2015 – 04 décembre 2015
- ✓ **Coût de la formation** : 900 euros
- ✓ Inscrivez-vous à l'adresse : [www.agriculture-my.coop](http://www.agriculture-my.coop)

## Contact

Pour plus d'informations, contactez :

- ✓ OIT My.COOP, formations à distance : [mycoop@itcilo.org](mailto:mycoop@itcilo.org)  
tél: + 39 011 693 6656

[www.agriculture-my.coop](http://www.agriculture-my.coop)

Conception et impression par le Centre international de formation de l'OIT, Turin – Italie

[www.agriculture-my.coop](http://www.agriculture-my.coop)



# My.Coop

Gérer votre coopérative agricole

**My.COOP** est un programme de formation qui concerne la gestion des coopératives agricoles.

Une bonne gestion permet aux coopératives d'offrir une meilleure qualité, mais aussi une plus grande efficacité des services destinés à leurs membres.

De plus, des coopératives agricoles gérées avec efficacité peuvent également contribuer à un meilleur développement de la sécurité alimentaire, à l'utilisation durable des ressources naturelles, et à la création d'emplois.



### MyCoop Partneria

My.COOP est le résultat d'une collaboration qui a impliqué un grand nombre de partenaires parmi lesquels, les agences de coopération au développement, les coopératives de collèges et d'universités, les organisations de coopératives et de producteurs, ainsi que les institutions et les agences de formation des Nations Unies.

Initié par l'OIT/COOP Africa et l'unité en charge des coopératives au sein du BIT, le partenariat implique : Agriterra, la FAO, le Centre international de formation de l'OIT, l'Institut tropical royal, et l'Université et le centre de recherche de Wageningen, entre autres.

# Programme de formation My.COOP

## De quoi s'agit-il ?

L'objectif de ce programme de formation est de permettre aux gérants de coopératives agricoles, qui exercent ou sont destinés à exercer cette fonction, d'identifier et de faire face aux principaux défis auxquels sont confrontées les coopératives de développement agricole. Les coopératives peuvent parfois se trouver au centre de différentes problématiques, entre les intérêts des membres, les opportunités commerciales et les considérations sociales. Dans ce type de contexte, les gérants de coopératives doivent s'assurer de prendre les bonnes décisions lorsque celles-ci concernent la fourniture de services communs à de nombreuses coopératives agricoles, notamment la distribution et la commercialisation d'intrants agricoles.

## Présentation

Le programme My.COOP est structuré en 4 modules. Il comprend également un guide du formateur et une application pédagogique pour téléphone mobile :

1

### Notions de base

Basics of agricultural cooperatives  
Défis des coopératives  
Gouvernance coopérative  
Gestion, capital fixe et financement

2

### Services coopératifs

Quels sont les besoins des membres ?  
Quels sont les services à fournir ?  
Qui fournira le service ?

3

### Intrants agricoles

Approvisionnements en intrants  
Stockage et gestion des stocks  
Vente du service

4

### Marketing coopératif

Services commerciaux  
Marketing stratégique  
Certification

### Guide du formateur

Activités pédagogiques pour chaque module et exemple de programme

### Application pour téléphones mobiles

Activités pédagogiques pour téléphones mobiles, afin que les participants s'exercent à tout moment

## À qui s'adresse-t-il ?

My.COOP a été élaboré pour :

- ✓ Les gérants de coopératives agricoles, qui exercent ou sont destinés à exercer cette fonction, ainsi que les membres impliqués dans des activités de gestion. Les supports ne sont pas adaptés à des personnes qui désiraient créer une coopérative agricole pour la première fois.
- ✓ Les organisations et les personnes chargées de la formation des coopératives agricoles.

My.COOP est disponible sur le site internet : [www.agriculture-my.coop](http://www.agriculture-my.coop) où vous trouverez des services et les outils de formation My.COOP traduits et adaptés, ainsi que des informations sur les partenaires et sur le programme de la formation des formateurs.

## Programme de formation à distance pour les formateurs

### Le programme de formation à distance My.COOP

L'accès au programme de formation My.COOP ne signifie pas que vous serez immédiatement compétent en tant que formateur My.COOP. Le programme de formation à distance a été créé afin d'appuyer les formateurs participants dans l'élaboration et la transmission du programme de formation My.COOP.

Le programme de formation à distance My.COOP permet aux formateurs de se familiariser avec les contenus des modules et de se préparer à dispenser une formation fondée sur des techniques d'animation interactives et participatives.

Une fois que les participants auront achevé la formation, ils seront en mesure de :

- ✓ planifier et mettre en œuvre une formation My.COOP de l'évaluation initiale des besoins des participants à l'évaluation finale de l'atelier de formation My.COOP ;
- ✓ adapter et élaborer des activités de formation My.COOP, en utilisant différents types de méthodologies participatives ;
- ✓ faire face à une grande variété de méthodes d'apprentissage ;
- ✓ expliquer le contenu du programme My.COOP à un public d'adultes, en tenant compte des principes pédagogiques destinés à ce type de public ;
- ✓ fournir aux participants les compétences nécessaires pour concevoir, développer et mettre en œuvre la formation My.COOP ;
- ✓ appliquer les techniques de formation de l'enseignement présentiel frontal.

## À qui le programme s'adresse-t-il ?

My.COOP est destiné aux formateurs, organisations ou personnes, chargés de la formation des gérants de coopératives agricoles :

- ✓ dirigeants et gérants de structures coopératives, comme des unions, des fédérations et des confédérations ;
- ✓ formateurs des collèges et d'universités coopératives, ONG et autres formateurs (notamment privés) ;
- ✓ fonctionnaires et personnel des coopératives de départements et d'agences gouvernementales.